

déplacements que réclament les amis, la famille et les affaires, tout cela exige un service aérien adéquat. «Adéquat» n'est peut-être pas le mot qui convient; il nous faudrait sans doute aspirer à un service aérien de première classe. Comme j'ai déjà donné dans l'aviation générale—et que j'y ai perdu ma chemise, je vous le dis franchement—je connais et comprends les difficultés des exploitants qui doivent utiliser de vieux appareils et du vieux matériel. Je sais aussi ce que coûte l'équipement neuf. Nous avons donc une tâche à accomplir et j'espère que le comité ne tardera pas à entreprendre ce que réclame la motion dont nous sommes saisis.

Je sais que le député de Western Arctic (M. Nickerson) souhaite peut-être intervenir et si j'ai reconnu le rôle de l'ancien ministre des Transports en ce qui concerne les transports dans le Nord, il ne faudrait pas oublier les efforts du député du Yukon (M. Nielsen), du député de Western Arctic et de l'ancien député de ce qui s'appelait Eastern Arctic.

M. Murphy: Le nom est resté le même.

M. Forrestall: Pardonnez-moi, je l'avais oublié. Le problème existe depuis longtemps et nous le connaissons bien. Je félicite donc le député pour sa motion et j'espère qu'avant 18 heures nous pourrions passer au vote et que la Chambre appuiera la motion.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, il est presque 18 heures, mais comme nous avons commencé en retard, j'espère, qu'avec le consentement unanime, vous me ferez grâce de quelques minutes. Je vais quand même essayer d'être très bref dans mes propos.

J'appuie la portée générale de la motion. Représentant la circonscription située juste au sud de celle du parrain de la motion, je sais que les transports dans le Nord et dans les régions éloignées posent bien des difficultés. S'il est vrai que la résolution se limite aux Territoires du Nord-Ouest, sauf erreur l'autre motion dont nous serons saisis sous peu, nous permettra d'examiner l'ensemble des problèmes auxquels se heurtent les habitants des régions septentrionales et reculées.

Au moment où le comité des transports aériens se penchait sur la qualité des services aériens dans le Nord, j'ai eu l'occasion d'aller témoigner devant cette instance pour y exposer quelques-uns de nos problèmes. S'il est vrai qu'une déréglementation peut être souhaitable pour des grands centres tels que Toronto, Vancouver, Montréal et même Winnipeg, la chose n'est peut-être pas indiquée pour des localités dont la population se limite à 500, 600 ou 700 personnes. En outre, comme l'État subventionne indirectement, admettons-le, le transport ferroviaire, le transport aérien et l'aménagement des

routes, le comité pourra examiner si nous traitons d'une façon équitable les habitants des régions éloignées.

• (1800)

Pour conclure, monsieur le Président, je voudrais dire que je suis prêt à adopter cette motion. Je pourrai formuler d'autres recommandations au comité. C'est un projet utile, à mon avis. Même si le comité des transports aériens a examiné bon nombre de ces questions par le passé, il est utile pour les députés de constater par eux-mêmes ce qui se passe. Il est facile de lire des rapports. A l'instar de bon nombre de mes collègues, j'en ai lu quelques uns ces dernières années. Cependant, il est différent d'entendre de vive voix des personnes qui sont favorables ou contraires à un projet donné dans ces domaines. C'est ainsi que l'on peut comprendre le sentiment des habitants de ces régions reculées et les problèmes auxquels ils se heurtent.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Suluk est adoptée.)

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES PÊCHES—LA MORUE—LES PRISES DE L'ALLEMAGNE DE L'OUEST. B) LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, la question dont nous allons parler pendant quelques instants est très grave. Je veux savoir ce qui cloche, au gouvernement et dans le système, pour que l'on autorise des flottes étrangères à enfreindre les quotas de pêche au large de nos côtes sans intervenir. Je suppose que cela s'inscrit dans l'attitude générale du gouvernement du Canada.